



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 22 JUIN 2026

RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 22 DI GHJUGNU DI U 2026

.....

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

RAPORTU DI A PRESIDENTE

.....

Objet : **avenant N°1 au protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.**

Ughjettu : *mudificazione N°1 à u memorandum d'intesa nant'à l'organizzazione è a riduzione di u tempu di travagliu.*



Un accord collectif modificatif relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu le 23 mai 2005 entre l'ATC et les déléguées du personnel de l'agence.

Ce protocole décrit l'organisation du temps de travail au sein de l'ATC ainsi que l'acquisition et la gestion des repos compensateurs liées à l'horaire hebdomadaire légal de 35 heures en vigueur dans l'entreprise.

Il est proposé une modification par avenant des articles 3, 4 et 7 relatifs à la pose des repos compensateurs, la déduction du capital de ces derniers pour fermeture de l'organisme ainsi que la période de pose des congés dits « d'été ».

En effet, les modifications suivantes sont envisagées :

- Une période de prise de congés dits « d'été » sur une plage plus importante, fixée du 1^{er} juin au 30 octobre, afin d'améliorer la flexibilité de notre organisation ;
- La présentation annuelle aux partenaires sociaux d'un tableau récapitulatif regroupant les jours de repos compensateurs imposée par l'employeur ainsi qu'une répartition trimestrielle des jours restants ;
- La déduction de la journée de solidarité sur le quota annuel des repos compensateurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer